

*A GENÈVE***Participation aux Conventions de Genève**

Par une déclaration en date du 20 juin 1973, parvenue au Gouvernement suisse le 28 du même mois, le Premier ministre du Swaziland a fait part au Conseil fédéral de l'adhésion de cet Etat aux quatre Conventions de Genève de 1949. Elle prendra effet le 28 décembre 1973, portant à 135 le nombre des Etats parties aux Conventions de Genève.

Une publication du CICR

Le texte définitif des *Projets de Protocoles additionnels aux Conventions de Genève du 12 août 1949*, que le CICR a établi comme suite aux deux conférences d'experts gouvernementaux sur la réaffirmation et le développement du droit international humanitaire applicable dans les conflits armés (1971 et 1972), vient de sortir de presse. Il paraît en français, en anglais et en espagnol. On peut l'obtenir au prix de 10 francs suisses, auprès de la *Division Diffusion et Documentation du CICR*, à Genève.